

## Le syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 25 mars 2021

### CHS - CT en urgence du 25 mars 2021

# COMPTE - RENDU

*Un CHS-CT exceptionnel s'est tenu aujourd'hui en urgence et en téléconférence, avec deux points à débattre :*

- la présence d'un cas contact à la trésorerie d'Oust
- Les nouvelles contraintes sanitaires qui devront être mises en place dans les lieux de restauration de l'ensemble des services des finances du département.

#### 1 – La situation à la Trésorerie d'Oust - Massat

L'historique a été dressé par M. GUILHEM : l'agent du poste présentait les symptômes de la Covid 19, son épouse a été au préalable cas contact d'un enfant atteint du virus au sein de la crèche où elle travaille. Dans ces circonstances, le Directeur départemental a décidé de fermer le poste à compter d'hier, après midi, jusqu'à demain vendredi inclus. Par ailleurs le responsable et l'agent du poste devront rapidement s'isoler, procéder à des tests PCR le plus rapidement possible et informer la Direction des résultats. Pour l'instant ils ont été placés en télétravail. Le Dc GIACOMETTI a été tenue informée ; elle a confirmé les mesures prises et a recommandé une désinfection complète des locaux, si un cas positif était confirmé.

**FO DGFIP** a constaté que dans cette configuration, il n'y avait pas réellement le choix et la procédure préconisée a été suivie. Nous avons également demandé des précisions quant à la désinfection. M. RENDA a confirmé que la désinfection doit intervenir assez rapidement, mais un nettoyage approfondi devrait s'avérer suffisant.

Pour la suite, selon les résultats des tests, les collègues d'Oust pourront être placés en isolement et la reprise du travail ne pourra être réalisée qu'après l'accord du médecin de prévention.

L'ARS ainsi que la Préfecture ont été tenues informées de cette situation.

## **2 - Les nouvelles contraintes sanitaires qui devront être mises en place dans les lieux de restauration de l'ensemble des services des finances du département.**

Si pour l'instant l'Ariège n'est pas directement concerné par les contraintes renforcées, la propagation du virus et de ses variants nécessitent la mise en place de consignes beaucoup plus sévères dans les lieux de restaurations collectives. Il a été constaté que les moments qui entraînent le non port du masque sont favorables à la diffusion de la Covid 19.

Dans ces circonstances, la jauge par site sera considérablement réduite et les espaces entre les agents qui déjeunent ensemble fortement augmentés.

**FO DGFIP** a demandé un état des lieux selon les sites et indiqué que compte tenu de ces nouvelles contraintes la prise de repas sur son lieu de travail devra sans doute être privilégié.

Mme GRANDAIS a précisé que selon les configurations des locaux les jauges seraient les suivantes pour les sites ou les effectifs sont les plus nombreux, dans les salles de restauration (à titres d'exemples)

- **CFP FOIX seulement 5 personnes maximum**
- **Sur Pamiers et St Girons 3 personnes**
- **et à la Direction 2 personnes seulement.**

Pour les unités de taille plus modeste, des consignes vont également être diffusées et notamment les attitudes à avoir dans les lieux de prises des repas.

**FO DGFIP** a demandé si le recours au Télétravail allait être encore accentué.

Le Président a répondu que pour l'instant la DDFIP de l'Ariège était relativement bien pourvue, mais il existe une certaine marge de manœuvre. Cependant, il ne sera pas écrit que les agents doivent systématiquement se trouver en Télétravail 4 jours sur 5.

En conclusion, il a été décidé de diffuser une note à l'ensemble du département, soumise au préalable aux membres du CHSCT, afin de préciser et de rappeler l'ensemble des nouvelles consignes liées à la restauration.

**N'HÉSITEZ PAS A SAISIR VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP 09 SUR TOUS LES SUJETS TOUCHANT À VOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

[fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr)

**Les délégués au CHS-CT exceptionnel du 25 mars 2021:**

**Hélène ESQUIROL**

**Jean – Paul BERTRAND**

Représentante titulaire **FO DGFIP**

Représentant titulaire **FO DGFIP**

**Fabienne MARTINEZ**

Représentante suppléante **FO DGFIP**

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

N° AGORA : \_\_\_\_\_ ADRESSE MÈL : \_\_\_\_\_

GRADE : \_\_\_\_\_ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_ %

AFFECTATION : \_\_\_\_\_  
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu



**COVID-19**

**CORONAVIRUS,  
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)